

UNE DÉPÊCHE de la *British United Press* rapportait, le 28 février, les paroles suivantes de M. Bona Arsenault, député de Bonaventure:

« En intervenant dans les affaires intérieures de l'Espagne, la France crée un précédent dangereux. Si les Français ne savent bientôt se libérer de l'emprise communiste sur leur pays, ce sont les députés de langue française et de sang français qui, lors de la prochaine session du Parlement canadien, demanderont de ne plus consentir de crédits pour le relèvement du peuple français.

« Les multiples provocations des éléments communistes français ont fini par ternir le prestige de la France à l'étranger et par lui aliéner la coopération de ses plus fervents amis à travers le monde. Ils constituent présentement le plus dangereux facteur de désordre en Europe. Les Français feraient certes un meilleur emploi de leur temps en s'unissant pour travailler au relèvement de leur pays. »

On crut un moment que les États-Unis, sinon l'Angleterre, marcheraient avec la France. Mais l'affaire de l'espionnage est survenue depuis, ainsi que celle de l'Iran...

La *Gazette* du 21 mars rapportait que cette intervention divise la France et que M. Bidault s'oppose à une politique qui placerait nettement la France aux côtés de la Russie et en opposition aux puissances occidentales, juste au moment où des économistes français essaient à Washington d'obtenir l'appui financier de ces mêmes puissances. « Il s'agit de savoir, ajoute la *Gazette*, si la politique étrangère de la France sera dictée par son ministère des Affaires étrangères ou par le *Politbureau* du parti communiste. »

NOTRE POURCENTAGE CHRÉTIEN

POUR le temps du carême et de ses retraites, cette belle page d'Isabelle Rivière, où chacun peut se mirer:

« Quelle peur de payer Dieu plus cher qu'il ne vaut! Parcimonie honteuse, basse lésinerie du cœur! Et nous sommes tous ainsi... »

« Vous voyez bien, disait ce pasteur à une jeune protestante que troublait le catholicisme, vous voyez bien que ce n'est pas vrai, leur dogme de la présence réelle de Jésus dans l'Eucharistie! S'ils recevaient véritablement le Christ dans la communion, comment resteraient-ils les mêmes, comment ne deviendraient-ils pas des êtres admirables, prodigieux?... »

« Est-ce que j'ai le temps de m'occuper de Dieu! dit l'honnête homme, qui ne nie pas l'existence de celui-ci, mais qui a trop à faire pour lui sacrifier même une demi-heure chaque dimanche. Et il pense qu'on ne peut rien lui demander de plus, tant qu'il est honnête et qu'il travaille. Comme si son travail et son honnêteté avaient quelque chose à voir avec Dieu, comme s'il suffisait à un père, comme preuve de l'amour de son fils, que celui-ci ne mette point la main dans la bourse du voisin et arrive à l'heure à son bureau, tandis qu'il vivrait dans la même maison que lui sans jamais lui parler, sans jamais s'inquiéter de lui ni le regarder... »

« Nous sommes les mêmes après deux mille ans, cherchant avant toutes choses l'approbation des hommes, perpétuellement occupés du personnage que nous faisons aux yeux des autres, n'oubliant qu'un de nos juges: celui-là seul qui a le droit de nous juger. « Qu'est-ce qu'on va penser de moi? » voilà le souci constant qui nous habite, la question, devant toute décision à prendre, qui se dresse pour nous la première, et repousse toute autre. Ce qu'on va penser de nous? — Rien du tout! Chacun ne pense qu'à soi — comment n'avons-nous pas encore découvert cela?... »

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

LA MISE AU BAN DE L'ARGENTINE

CES QUELQUES PHRASES de M. Richard Pattee, dans *l'Action nationale* de février, montrent que l'on a brouillé à plaisir les idées sur ce pays:

« Que pouvons-nous dire de la contribution de l'Argentine aux pays européens dévastés par la guerre? Le gouvernement argentin a fait de beaux cadeaux à la Grèce, à la France, au Saint-Siège, à la Norvège. Cent mille tonnes de viande à la France, sans réclamer un seul sou en paiement. Cinq cent mille sacs de blé au Vatican, sans prétendre retirer aucun bénéfice économique. Dans toutes les conférences internationales sur des questions techniques, on a laissé hors des séances les Argentins. Et le plus remarquable de tout cela, c'est que, de toutes les nations américaines, probablement les seules capables de faire quelque chose pour le ravitaillage du monde, ce sont l'Argentine et le Canada; et l'Argentine était délibérément exclue de toutes ces conversations! »

LA SOLUTION DE LA QUESTION OUVRIÈRE

DU *Bulletin social des Industriels* (catholiques belges), décembre 1945, ces lignes très justes:

« Le méfait le plus criant de l'individualisme du XIX^e siècle fut, à coup sûr, l'exploitation du monde ouvrier perpétrée sous le couvert de la liberté. Ce que les papes ont dénoncé en termes très durs comme le grand scandale des temps modernes avait provoqué un tel abîme de misère que l'attention des hommes sociaux fut absorbée en ce début du XX^e siècle par la guérison de plaies aujourd'hui cicatrisées mais encore douloureuses.

« Il y a quarante ans, et encore il y a vingt ans, le problème social était tout entier d'ordre ouvrier; il s'agissait de rendre à une ample partie du peuple belge un statut matériel décent, et un statut moral lui assurant une pleine capacité au lieu de la tutelle. « Autrefois, écrivait Auguste Comte, le « prolétariat ne faisait que camper dans le pays. » Hier, ajoutons-nous, il fallait intégrer le monde ouvrier dans la vie nationale. Maintenant, le moment est venu de lui assurer un rôle important dans les affaires morales, sociales, économiques et politiques.

« Plus encore qu'au bien-être, l'ouvrier d'élite de 1945 aspire à la dignité, à la considération, à une éducation supérieure qui lui permettent de goûter et de participer au progrès de nos institutions et de notre société. Ce respect de la personne ouvrière appelle encore bien des progrès; il réclame de notre après-guerre qu'il achève l'œuvre de justice et améliore l'œuvre de charité.

« L'œuvre de justice requiert que chaque ouvrier, orienté vers un travail de qualité, autant que possible trouve, contre l'offrande loyale de ses bras, de son savoir et de sa bonne volonté, la sécurité d'une vie digne pour sa famille.

« L'œuvre de justice exige la répartition des richesses du pays, de telle façon que le chômage involontaire, la maladie et la vieillesse n'accablent plus à la misère. Les lois de sécurité sociale sont à cet égard une heureuse solution de principe dont les modalités restent à dégager.

IL Y A UNE LIMITE AUX DONNS

NOS HOMMES D'AFFAIRES, qui se retiennent de condamner devant le grand public les largesses de notre gouvernement à l'égard de l'Angleterre, n'en pensent pas moins pour cela. C'est dans les journaux financiers que nous trouvons leur pensée de fond. Le *Financial Post* de Toronto porte en première page, le 9 mars 1946, un article qui se donne l'air d'une simple nouvelle et s'intitule: *Canadians to be taxed for British consumer?* Le thème en est le suivant: « Le gouvernement canadien peut-il justifier les gratifications qu'il entend continuer aux cultivateurs, dans le but de tenir à un bas niveau le coût de la vie en Angleterre? »

L'auteur, Kenneth R. Wilson, concède qu'une telle politique était admissible au temps de *l'Aide mutuelle*; « mais nous n'en sommes plus là, ajoute-t-il carrément, et maintenant que l'on négocie des contrats commerciaux, le point de vue n'est plus le même ».

Dont acte.

« L'œuvre de justice impose une participation progressive des ouvriers à la propriété, à la gestion et aux profits des entreprises auxquelles ils collaborent avec stabilité.

« L'œuvre de justice appelle l'adoption d'un statut de la jeunesse ouvrière suggéré par la J. O. C. et qui seul assurera sur le plan moral l'existence d'une forte élite consciente de ses devoirs et fière de ses responsabilités.

« Lorsque le champ de la justice aura ainsi été étendu, l'émancipation ouvrière sollicitera un aménagement nouveau du champ de la charité. Certes, il y aura moins de pauvreté par le monde, puisque les richesses seront mieux réparties, mais les plaies de la maladie, du chômage et de la vieillesse ne seront pas uniquement guéries par l'argent. On devra retrouver la charité au sein des organismes d'assistance et de prévoyance qui, s'ils sont régis par des lois, devront rester l'œuvre libre d'hommes et de femmes à l'esprit social, déçus à ne toucher ces plaies qu'avec beaucoup de tendresse.

« La charité continuera de s'incarner en une multitude d'institutions, d'établissements hospitaliers qui sont une des gloires de la chrétienne Belgique; la charité sera toujours le sourire et le réconfort au chevet du malade, l'aide discrète au foyer où manque une mère, la démarche faite pour un vieillard, le réconfort de ceux qui pleurent. La charité ne perdra jamais ses droits, mais elle saura s'imposer les coordinations et les perfectionnements nécessaires pour faire bénéficier les secours, de toutes les ressources des progrès techniques et scientifiques. Elle se souviendra surtout de ce que le monde ouvrier est aujourd'hui arrivé à sa majorité, et qu'on ne traite pas un adulte comme un enfant. Elle révisera ce qui, dans ses démarches, pourrait devenir blessant ou humiliant, pour des susceptibilités plus aiguës; elle fera largement appel aux élites ouvrières pour les associer intimement à toutes les œuvres qui s'adressent aux déshérités. Pour être totalement salvatrice et régénératrice, la charité saura que ses meilleurs ambassadeurs auprès des ouvriers seront des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes gens du monde ouvrier »

LE FRANÇAIS EN SASKATCHEWAN

LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE, de Saint-Boniface (25 janvier 1946), nous apportait quelques renseignements intéressants sur la situation de la langue française en Saskatchewan:

« Tous les Franco-Canadiens de la Saskatchewan savent que l'usage du français et l'enseignement de la religion dans leurs écoles sont garantis par les sections 201 et 202.

« La loi des grandes unités scolaires n'a pas aboli ces deux sections qui autorisent, chaque jour, une heure de français et une demi-heure de catéchisme.

« Lors d'un congrès de l'A. C. F. C., un instituteur d'expérience donnait le sage conseil suivant aux commissaires d'écoles à propos de l'enseignement du français: « Vous inquiétez donc à votre institutrice l'ordre de prendre une « heure complète, de la bonne manière et tous les jours, pour le français, et de placer cette période de français à un moment avantageux de la journée. Vous lui ferez comprendre que si elle, l'institutrice, n'a le droit d'enseigner le français que pendant une heure par jour, et pas plus, d'après la loi, il n'y a rien qui défende aux élèves de prendre leurs livres français et d'y travailler à d'autres moments de la journée.

« Vous exigerez de plus que les devoirs à la maison soient des devoirs de français. Ce sera encore cela de pris, et qui est facile à prendre, et qui contribuera pour autant à rendre plus française l'atmosphère familiale. Vous exigerez encore que toutes les récréations se passent en français, chose extrêmement importante... »

LA JUSTICE L'EMPORTE SUR LA VENGEANCE

LE *MACLEAN'S MAGAZINE* du 1^{er} mars clôt de façon juste et pondérée le débat inopportun qui s'est élevé au sujet de la commutation de peine accordée au général Meyer par notre général Vokes:

« Tout ce qu'on sait de l'affaire, de ce côté-ci de l'Atlantique, écrit-il, c'est que Meyer a été exonéré de la principale accusation portée contre lui, celle d'avoir commandé l'exécution de prisonniers canadiens; qu'il a été reconnu coupable (faute relativement moindre) de l'état général qui a permis la perpétration de ce crime; qu'il a néanmoins été condamné à mort, et enfin que le général Chris Vokes a refusé de confirmer la sentence (ce qu'il devait faire pour la rendre valide) et l'a commué en emprisonnement à vie.

« Le général Vokes, contrairement à nous tous, a eu la preuve en mains. De même les officiers supérieurs qu'il a consultés, les généraux Simonds et Murchie. De même encore le seul civil dont l'avis fut requis dans l'affaire, John Read, aviseur légal au ministère des Affaires étrangères, et récemment nommé à la Cour internationale de justice, juriste renommé par tout le pays pour son intelligence de la loi.

« A la lumière de ces faits, il nous semble regrettable qu'une tempête d'invectives ait reçu cette décision du général Vokes. Ces hommes, tous quatre désintéressés, méritent bien sûr que nous comptions sur leur bon sens. Ils sont en possession de connaissances que nous n'avons pas. Pourquoi conclure aussitôt qu'ils ont eu tort? »

« A moins, évidemment, que nous ne voulions affirmer que Meyer devait être tué coûte que coûte — que la devise « œil pour œil » doit être le principe directeur de ces procès. C'est ce que les Nazis auraient fait, nous l'admettons: ils croyaient aux représailles, à l'exécution des otages.

« Mais l'un des principaux résultats de cette guerre, n'est-il pas vrai, a été la défaite de cette morale barbare. »